EXPLICATIONS

Vous avez été nombreux à répondre à notre « sondage d'opinion ».

Peu d'entre nous voulaient défendre la Ville de Cannes... Et pourtant, nous l'avons fait. Nous avons pris un gros risque, mais c'était le seul moyen de sortir de cette impasse.

En effet, La Ville était condamnée à une astreinte pour loger la SSL dans le Moulin.

Après notre dernier Pantai et la signification du règlement intérieur, pour régler le problème, le service Juridique de la Ville nous a fait délivrer, toujours par huissier, une sommation de rendre les clés du Moulin Forville. Cela leur paraissait sans doute plus simple de se débarrasser de nous, puisqu'aucune astreinte n'était assortie à notre présence dans les lieux.

Pour nous, il était hors de question bien entendu de nous exécuter, il fallait donc aller jusqu'au bout, faire valoir les droits de l'Association Moulin Forville quant au mobilier, et réclamer purement et simplement la rétractation du Jugement condamnant la Ville de Cannes.

Notre service Juridique a décidé, à l'unanimité, de tenter ce procès « de la dernière chance ». Nous avons gagné, nous avons donc bien fait.

Merci à nos avocats et amis qui ont obtenu les 3 décisions suivantes :

1°) Arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence du 31 mars 1998 : L'Association Moulin Forville est propriétaire du mobilier et la Ville de Cannes doit respecter les charges et conditions du testament en réalisant un Musée des traditions de Provence.

2°) Arrêt en Interprétation de la même Cour d'Appel, du 2 Novembre 1999 : Les dispositions du testament sont claires en ce qui concerne le mobilier, la Ville de Cannes ne peut le déplacer car il doit être exposé dans le Musée Municipal qu'elle a l'obligation de créer.

3°) Arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence du J.E.X du 25 Octobre 2002 qui rajoute que : « *L'Association Moulin Forville dispose de la propriété du mobilier garnissant l'immeuble, du droit d'obtenir la réalisation d'un Musée des Traditions de Provence et du droit de veiller à ce que l'immeuble du Moulin Forville soit maintenu dans l'ambiance et le principe actuel ce qui implique l'impossibilité de déplacer le mobilier. Dans ces conditions, elle dispose d'un intérêt certain à ce qu'aucune décision qui porterait atteinte aux droits sus mentionnés ne soit prise* ».

Ces décisions suffiront-elles à aplanir les difficultés ? Mr le Maire de Cannes, va-t-il enfin prendre les résolutions nous permettant de travailler sereinement à la réalisation du Musée ?

Il reste tellement de travail à accomplir. Notre mission sera longue, mais nous sommes prêts pour cela. Nous vous l'avons prouvé. Nous avons perdu 7 ans en discussions stériles avec les différents adjoints au contentieux de la Ville de Cannes.

La pétition que nous avons fait circuler cet été, demandant la réalisation d'un Musée et non de salles de réunion, a déjà été signée par 325 personnes, et cela sans forcer !!!

On peut, on doit, et si besoin on fera beaucoup mieux !!!

Geneviève de Bustos-Mougins